



MESSEAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS A 2 HEURES DU SOIR.

MATAHITI 17. — N° 48.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana mua 28 novemb. 1868.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):
Un an : 1 franc 50 centimes. — 12 francs 50 centimes.
Tribunaux : 1 franc 25 centimes. — 1 franc 50 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
AU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ
IMPÉRIALE DE GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES (payable d'avance):
Les 25 premières lignes : 50 centimes.
Autant de lignes supplémentaires : 10 centimes.
Les annonces commerciales et publiques la moitié du prix de la
première insertion.

SOMMAIRE.

Inauguration de la route de Papeete à Taravao.
Avvisi amministrativi. — Tribunali.
Movimenti del porto. — Annonsa.

INAUGURATION DE LA ROUTE DE PAPEETE A TARAVAO.

DEUTSCHE FRAUEN-ZEITUNG.

Lundi 16 novembre, dès neuf heures du matin, de nombreuses embarcations, chargées d'officiers civils et militaires et de dames en fraîches toilettes, sillonnaient la rade pour se rendre à bord de l'aviso *D'Entrecasteaux*.

C'étaient les invités du Commandant Commissaire Impérial pour assister à l'inauguration de la route carrossable qui mettait fin au travail de la digue et de la route avec Papeete.

La Reine et les membres de sa famille, Mgr d'Aixier et l'abbé Collette, le commandant de la corvette anglaise *Sirouf*, et une partie de son état-major, avaient été conviés à cette fête du progrès.

La pluie de la veille et les gros nuages noirs qui se montraient au ciel n'avaient arrêté personne.

A dix heures précises, le *D'Entrecasteaux* sortait de la passe.

Taravao n'offrait pas de logement pour recevoir les invités du voyage, mais le préteur de paxante, Mr. Stewart avait eu la gracieuse prévision d'offrir aux voyageurs de faire escale sur son habitation.

A une heure, malgré une mer un peu houleuse, le vapeur mouilla à l'ancre d'Alimano.

On sut combien l'hospitalité du gérant de la plantation est grande et généreuse.

Des voitures, mises à la disposition des invités, facilitèrent les communications, et, à six heures et demie, un solennel dîner, dressé dans une couverte pavée à l'entrée de la ferme aux fleurs auxquelles se mêlaient des étuves aux couleurs éclatantes.

Le soir, cette cérémonie, déclarée tout à coup par plus de cent lanternes réellement chinoises, produisit un effet vraiment féerique, tant pour ceux qui en jouissaient de l'intérieur que pour les spectateurs placés dehors, surtout en rade.

Après le dîner, les dames semblaient se demander comment elles passeront la soirée.

Ce problème s'est trouvé tout à coup résolu par les premiers accords de la musique de la corvette anglaise, ancrée à cet effet.

L'immense salon de la maison offrait un large champ à ces gracieuses et élégantes danseuses.

A quatre heures du matin, l'air de la *Reine Hortense*, suivi du *Gond sans le Queen*, envoyait chaque pendule un peu de rythme.

Mardi à sept heures, le *D'Entrecasteaux* se mettait en marche pour la baie Pihuiton, emmenant ceux des invités qui ne pouvaient prendre la voile de terre.

Le Commandant, dans sa voiture, accompagné de quelques personnes, quittait la plantation à huit heures.

La nouvelle route traverse, jusqu'au premier contrefort qui marque l'entrée de la baie, un plat, marécageux en certaines parties.

Il y a eu là des travaux de ramassage longs et difficiles pour donner aux terres la consistante qu'ils ont acquise.

Ensuite, par mesure, l'œil du voyageur s'arrête sur des points remarquables de pittoresque.

De nombreuses sources, dont les eaux abondantes et limpides descendent de la montagne coupée à pic, forment mille cascades à travers les roches, pour devenir un rapide ruissseau sur les bords de la route.

Une de ces sources fixe l'attention. Elle sort de terre au-dessous du chemin : son volume est gros comme le corps d'un homme.

Les indigènes prétendent que ce sont les eaux du lac, situé au-delà, quelques centaines de mètres, qui se sont fait jeter.

Avant toute force de pression ou obéissance à un bien maugrisque jet d'eau.

De nombreux défrichements sont commencés ; des plantations sont déjà en rapport, et des parcs, élus sur toutes leurs faces, contiennent bon nombre de bestiaux.

A l'extrémité de la plaine, la route, par une pente douce, entame le contrefort, le contourne, et conduit sur un premier plateau. La vaste étendue devant le spectacle grandiose qui apparaît comme par enchantement.

La mer qui magne au loin en lançant ses vagues contre les récifs ; la presqu'île qui recouvre les nombreuses et verdoyantes vallées ; les hautes pointes de Taihi ; ce feuillage de ravins de toutes formes, de toutes grandeurs où la végétation la plus variée, la plus luxuriante se dispute la place ; les rayons de ce splendide soleil des tropiques, dont les jets, au milieu de ce chaos de la nature, produisent les effets de lumineux les plus saisissants ; enfin la baie Phatoa qui, comme une large lame d'argent, s'enfonce dans les terres, laissant le voyageur dans une admiration pleine d'émotion.

Mais il faut quitter ces splendeurs de la création et poursuivre sa route qui, à partir de ce point, continue à monter.

Les nombreux ravins, les crêtes profondes formées par les eaux

de la baie, ont forcé à faire dévier au chemin de nombreux circuits. Le voyageur ne peut s'plaindre. Au début de chacun de ces mésaventures, ce sont de nouveaux points de vue, de nouvelles perspectives qui apparaissent.

On continue à gagner, un talus taillé dans la montagne qui a parfois une hauteur considérable ; à droite, la vue se perd dans la profondeur des précipices.

Le descente du côté de Taravao offre un autre coup d'œil.

On s'enfonce de plus en plus au milieu d'une nature sauvage pour traverser une forêt de grands bois respectée par les siêcles.

Les vastes horizons se circonscrivent alors dans quelques mètres.

Là, il a fallu disputer le passage à un terrain très-margénaire et établir plusieurs ponts sur le lit des torrents qui descendent de la montagne.

Enfin, par une large et profonde tranchée, la nouvelle route débouche sur l'avensan qui, de la mer, conduit au fort.

Le fort, dénommé *Le Fort des Amiraux*, est desservi de Papeete et de Papeari, avec leurs mâtou à cheval, escortés par le Commandant.

Au premier pont, dont ce lieu si pittoresque savoure alors nos voulons de parler, le chef du poste de Taravao attendait le Commissaire Impérial et le recevait aux cris de *Vive l'Espérance ! Vive la Reine !*

Le pont, orné de feuillages, formait une sorte d'arc de triomphe.

Des clercs, accompagnés de leurs familles, saluaient par des hourras et des chants le Commandant de la colonie.

Cette prévenante et toute gracieuse réception s'est reproduite à chaque des quatre ponts que le cortège traversait ; les hommes se groupaient ensuite autour de la voiture au fur et à mesure du passage.

Le fort de Taravao, d'une altitude d'environ cent-dix mètres, est sis sur un plateau dominant l'isthme qui sépare la presqu'île de Taravao. Il a environ trois kilomètres de longueur.

La magnifique adresse des indigènes, auxquels M. le Lieutenant d'artillerie Angrand, commandant le poste, joint son bon goût, avait établi sur ce point trois immenses baraqués en feuilles de cocotier truffées.

Les habitants de Taravao, dans leur brillant costume rouge et blanc, étaient au Commandant, venant à la tranchée pour former la haie de chaque côté de sa voiture.

Sur le plateau, plan de dix-huit cents indigènes, hommes et femmes, en costumes de tête, étaient réunis pour assister à cet immense repas mis au feu, une des réjouissances les plus aimées des Tahitiens.

Douze cent kilogrammes de porc, deux bœufs, 2,000 livres de pain, trois kilogrammes de vin, une eau-de-vie, une quantité immen-
sible de bananes, de fèves, de maïs, tel était le menu de ce repas homérique.

La table était le sol, les plats des feuilles de bananier, et les assiettes de larges feuilles de palmier.

Il n'y avait un lieu où la pluie est endémique.

Depuis le matin, le temps était à grains, accompagnés de rafales.

On eut plusieurs fois à supporter ; mais grâce aux aléas si ingénieusement construits, sauf quelques gouttes traversant la légère toile, on était à couvert.

Un copieux et excellent déjeuner, des vins fins, une abondante provision de champagne avaient été apportés pour le Commissaire et ses invités, arrivés par le vapeur.

Souixante-douze personnes, sous la présidence de la Reine et du Commissaire Impérial, y prirent part.

Nous ne porterons plus loin les discours et les toasts qui y furent prononcés.

Les Tahitiens ont une élégance naturelle très-remarquable ; ils parlent avec facilité, se laissent entraîner avec feu au sujet qu'ils traitent.

Le chef Tauriri, d'une des grandes familles du pays, dévoré de la Légion d'honneur pour services rendus lors de la guerre, est un des meilleurs orateurs.

Assis son discours a-t-il été écouté en silence et accueilli avec enthousiasme par ses compatriotes.

Mgr d'Aixier et M. Reine ont assisté au déroulement l'inauguration.

Le voyageur, débarqué par le Commissaire Commissaire Impérial, bûche qui dans un autre ordre d'idées, ont été comprises et applaudiées, pour les promesses de nouvelles améliorations et l'avoir prononcé qu'il appellait sur Tahiti.

Mais le temps passait. On regrettait sa marche rapide qui forçait de songer au retour, pour n'être pas pris dans les passes à l'entrée de la nuit.

Le moment pour quitter le fort ne fut pas heureux. De véritables caractères accompagnèrent les voyageurs jusqu'à la mer.

Les hommes, dont l'enthousiasme et leurs éclats de rire, aggravaient cette scène, et déclenchaient une rumeur musicale comme il n'en a été entendue depuis longtemps dans la mer pour rappeler les embâcles.

A cinq heures, le *D'Entrecasteaux* levait l'ancre, et à six heures et quart, il se laissait rotomber dans la rade d'Alimano, à l'endroit où il étais le matin.

La seconde soirée passée à la plantation fut aussi complète, aussi agréable que celle de la veille.

Les prévenances, les soins de M. Stewart et multipliaient égards et soins.

— Les danses recommencèrent, et la lassitude des musiciens, plus forte que celle des danseuses, put seule, à deux heures du matin, les décider à aller prendre un repos dont on avait besoin.

Étendue à une heure, après un excellent déjeuner, le vapeur emporta ses passagers vers l'apéritif.

La Pointe et sa famille quittaient le même jour la plantation pour rentrer au chevet de la voie de terre.

Jusqu'à la pointe de Marua, un ciel bleu et une mer superbe devaient être leur seul succès.

Le grisat régnait sur le port dans l'espérance d'arriver de bonne heure.

Mais, dit-on, « les vents et les flots sont changeants ». Moapea et toute la partie du N. E. étaient couverts de nuages noirs ; plus on approchait de Faau, plus la mer, soulevée par de fortes rafales, devenait grosse.

Quelques grans avaient rembruni les visages, effacé les sourires de plus d'une de ces toutes dents blanches et aux dents roses.

Ces grans, un moment plus violents, tombaient à bord de toutes les directions.

La mer fut bientôt horribile. Elle brisait contre les réifs avec une telle violence que, par deux fois, le pilote n'en donna pas dans la passe, où l'on se serait infaliblement perdu corps et biens si le moindre accident eût arrêté la machine, ce qui venait déjà d'arriver une fois.

La mer embarqua à bord par tonnes, un roulis et un tanguage déordonnés forçant chacun à s'accrocher à tout ce qui présentait une résistance quelque peu sûre.

Il était à craindre qu'on fût obligé de passer la nuit au large. Avez-vous vu, pour le temps qui résulte maintenant, cette perspective paraissant cruelle, sur un navire qui n'a aucun logement. On se décida à chercher la passe de Tuau ; la mer y hésita moins.

Le pilote Archambault, qui, dans cette circonstance, suit faire preuve d'une grande prudence et d'une intelligence pratique remarquable, réussit à entrer le vapeur. Mais, à peine entré, malgré deux essais, on dut mouiller. Le courant était tel que la machine usait inutilement ses forces pour le pousser.

La nuit fut fausse. Les voyageurs désirent vivement gagner la terre ferme.

Les dames, l'évêque et quelques autres passagers, sous la conduite de l'officier d'ordonnance Morniou, quittèrent le bord dans le grand canot.

Trop chargé, il toucha au lieu du débarquement. Quoiqu'en dedans du récif, la mer était très-agitée et que l'Butt résonnât à déchirer l'embarcation.

Comme, en définitive, il n'y avait aucun danger, on songea à débarquer.

Un kanoé portait l'évêque, mais il tomba, et M. le cardinal fut un peu plus heureux et arriva presque à sec. Un de ces deux hommes, pour sauver un équilibre, roula par deux fois dans la matrice de l'eau.

Là où nos dômes de France auraient poussé des cris de frayeur dans le creux de sa meillante, les siens, les jumeaux Tahitiens, se jetèrent dans l'océan aux espaliers, dominent le bruit de la vague par leurs éclats de rire. Toutes tremplantes, elles rentrèrent chez elles, les unes à pied, les autres dans des voitures envoyées à leur rencontre.

Les quatre-ou-ses invités eurent quindi le bord, le remerciant de la partie qu'il voulait de leur faire faire, partie dont le but n'était nullement de plaisir. Le Commandant s'embarqua dans son canot et prit terre pour y festoyer avec accident.

Il gagna à pied l'habitation de M. Keau, dont il accepta la voiture pour rentrer à son hotel.

Cette île, dommée en l'honneur d'un immense progrès accompli, laissera souvenir dans le pays. Puisse-t-elle produire les meilleurs résultats en vu desquels les travaux ont été exécutés !

Nous acceptons avec reconnaissance le rendez-vous donné par le Commissaire impérial de nous retrouver sur le même plateau de Taïtu, en nous y rendant par la route de l'Est.

De sorte le complément des grands travaux qu'a fait exécuter le commandant de la marine sur la île en état de profiter des bons climats, de sa fertilité, de sa salubrité et forte position et des richesses sans nombre dont, Océa l'a donc comme à plaisir.

Discours de M. le Commandant Commissaire impérial.

MADAME, — MESSIEURS,

« La France, en acceptant le Protectorat sur Tahiti et ses dépendances, n'a pas prétendu limiter son action dans un cadre parvenu à politique.

« Elle a considéré sa mission à un autre point de vue non moins élevé.

« Elle a voulu introduire, dans ces beaux et fertiles pays, ses principes libéraux et civilisateurs.

« Elle a cherché et cherche, chaque jour, à répandre, au milieu de ces populations douces et malicieuses, ses idées de progrès, à les convier à prendre leur parti d'un bien-être que le travail, et un travail relativement faible, leur procurera.

« Nous sommes tous, Messieurs, les soldats qui militent pour propager ces idées, pour les amener vers le but auquel les pensées et les actes de l'Empereur sont incessamment tendus.

« Fédurons-nous de cette noble mission et continuons nos efforts pour ajouter, chaque jour, à ce qui est fait, un peu de tout ce qui reste à faire.

« Persuadez que les voies de communication, viables en tout temps, sont les premiers éléments du développement agricole d'un pays, et c'est surtout vers les routes que j'ai cru devoir porter mon attention, et j'y fait tous mes efforts pour les étendre.

« Ces routes sont en effet les artères d'un pays ; elles donnent à leurs extrémités la vie et le mouvement. Elles apportent les produits qui alimentent le commerce et entretiennent ces relations sociales qui ne peuvent que favoriser la civilisation.

« J'avoue, Messieurs, que l'inauguration de la route que nous venons de parcourir est un des actes de mon administration qui flatte le plus mon amour-propre.

« Les chiens de cette population qui m'accueille, les personnes qui ont bien voulu m'accompagner à cette Ède du progrès, il y a là un témoignage auquel je suis en peine plus sensible, et dont le souvenir me laisse une trace forte.

« Cette route, de plus de 60 kilomètres, sur les bords duquel vous avez vu des plantations et des usines, cette apparition, la première qui ait eu lieu, de nos voitures sur ce plateau, c'est là, Messieurs, un fait immense dont vous comprenez tous la portée et la portée.

« En 1865, il fallait presque une journée pour aller de Papete à Atisomo, et non sans courir des dangers.

« D'Atisomo pour arriver où nous sommes, il n'y avait qu'un sortir difficile.

« Ce dernier tronçon, qui a offert à vos yeux tant de sites pittoresques, l'aspect d'une planureuse végétation, a ouvert à l'agriculture de riches perspectives. Depuis, vous avez remarqué des plantations récentes, des défrichements commencés et des parcs à bestiaux terminés.

« Il y a eu là de grandes difficultés à attaquer et à vaincre.

« Devant ce fait accompli, c'est avec une réelle gratitude que j'exprime ma satisfaction, aux capitaines de la Talle et Souriau qui ont commencé et terminé ces travaux.

« Je dois rendre aussi un public hommage à l'intelligence et à l'activité avec lesquelles M. Laidet a su conduire les multiples détails.

« Mais, Messieurs, ai-je rempli mon devoir en limitant aux personnes que je viens de citer les remerciements que j'ai été heureux d'offrir à eux ?

« Non.

« Ma reconnaissance s'étend surtout sur les populations des districts de Papeari, Papaei, Alahiti, Puce, Vairae, Teahupoo et Tautira.

« Passés plusieurs jours par sens�in loin de leurs familles, elles sont venues manier bravement la pelle et la pioche pour ouvrir un progrès qui voulait passer le chemin que la nature lui fournit encore.

« Honneur, Messieurs, à ces populations ! Elles ont compris qu'elles devaient prendre la plus large part à une œuvre qui sera admirée plus que plus les générations futures qui les verront.

« Mesdemoiselles, quel chose à faire.

« C'est maintenant vers le côté est de l'île, la partie sans contre-ville plus riche et la plus pittoresque, que je vous mènerai, sous.

« Cette belle route qui, à travers la montagne, descend déjà jusqu'au phare de la Pointe Vénus, où en train de se continuer.

« L'élan des populations de l'Est ne restera pas au-dessous de celui auquel je viens de rendre hommage.

« J'en ai obtenu la conviction dans la tournée que je viens de faire.

« Messieurs, que ce soit autour de moi ou autour de mon successeur, dans un an, à pareille époque, je vous donne encore rendez-vous sur ce plateau où vos voitures monteront alors par la route de l'Est.

« Vous y trouvez le nouveau progrès accompli.

« La pays, fermé encore, il y a quatre ans, au développement agricole et commercial, sera prêt à profiter des chances que l'œuvre du chemin de fer d'Amérique ne peut manquer de lui offrir.

« Alors commenceront pour lui cette prospérité à laquelle Dieu l'a convié, autant par la beauté, les ressources sans nombre dont il a doté que par la gracieuse amérité de ses habitants.

« Ainsi que je vous le disais il y a un instant, Messieurs, nous sommes les soldats militaire pour atteindre ce but.

« Dans l'exécution consciente de nos devoirs, il y a pour chaque de nous une satisfaction qui nous aide à supporter les privations, l'éloignement de la famille et de la patrie.

« Estimons-nous heureux, Messieurs, de la mission que nous remplissons ; remercions l'Empereur de nous l'avoir confiée, en faisant écho à son ton :

* A l'Empereur ! à la Famille impériale !

* VIVE L'EMPEREUR ! *

Tout de Sa Grandeur Mgr l'Évêque d'Astier.

* MESSIEURS,

« Je propose la santé de M. le Gouverneur. Je suis parfaitement convaincu que pour ce faire, il existe un modeste plaisir, accepté de tout : François, Anglais, Américains et Tahitiens ; parce que tous sont sensés que la propriété de notre île est attachée à la facilité des communications que vont nous procurer la route dont nous faisons aujourd'hui l'ouverture et le réseau complété que nous posséderons bientôt, grâce à l'energique initiative de M. le comte de la Réunion.

* A la santé de M. le Gouverneur !

* TAHITIEN !

« Buvons à nos joyeux à la santé de l'Union, à l'Occasion de l'inauguration du chemin de fer et de l'axe de nos deux îles. C'est au nom du pays que nous venons de faire cette proposition, mais je pense que l'Assemblée nationale, le Parlement, le Ministère, la Chambre des députés, etc., doivent faire la même chose.

« Et alors, si au bout de l'Assemblée nationale, le Parlement, le Ministère, la Chambre des députés, etc., nous venons de faire la même chose, alors nous nous devons de faire la même chose.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

tribunal de première instance.

CHAMBRE CORRECCTIONNELLE.

Audience du 29 octobre. — Jugement qui condamne l'indigène Mihura à 5 ans de prison, 60 francs d'amende et deux cents francs d'amende pour récidive, par application de l'article 341 du Code pénal (vol au sac).
Audience du 6 novembre. — Jugement qui condamne le sieur Grangonéz (Hippolyte), écrivain, né à la Réunion, âgé de 27 ans, demeurant à Papeete, à trois mois de prison et 12 francs d'amende, par application de l'article 61 du Code pénal (outrage).

Audience du 11 novembre. — Jugement qui condamne les indigènes Fabi et Tamaha, fils de Nomafa à Papeete, Artilles classés à trois mois de prison et cent francs d'amende et 60 francs d'amende, par application des articles 461 et 483, § 8, du Code pénal (vol).

Audience du 15 novembre. — Jugement qui condamne l'indigène Tita à Pohutara, âgé de 28 ans, ne dénonçant à Papeete, sans profession, à deux ans de prison, trente cents francs d'amende et 40 francs d'amende, par application de l'article 461 du Code pénal (tentative de dérobure).

JUSTICE DE PAIX.

SIMPLE POLICE.

Audience du 31 octobre. — Jugement qui condamne le sieur Olive, demeurant à Haumata, à dix francs d'amende et en tous les dépens, pour contrevrainture à l'article 4 de l'arrête du 2 décembre 1867 (concession de stationnement des voitures sur la voie publique).

Même audience. — Jugement qui condamne David Clark à quinze francs d'amende et 10 francs d'amende de prison et quinze francs d'amende, et solidairement en tous les dépens, par application de l'article 479, § 8, du Code pénal et 482 du même code en ce qui touche Bremon (outrage mortel).

Autres audiences. — Jugement qui condamne le sieur Morrisius, cultivateur de Poatia, à un franc et tous les dépens, son patron civillement responsable, par application de l'article 471, I, § 4, du Code pénal (outrage de la voie publique).

Pour extrait conformes :
Le Grefet, T. VAN DER VEER.

Le n° 7 du *Bulletin officiel des Establishissements*, année 1868, a été déposé aujourd'hui au bureau de la poste.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Etude de M. P. TRUSSEAU, notaire à Papeete.

VENTE PUBLIQUE,

— ASTRONOME PAR JOURNAL.

De diverses agres, appartenant, marchandises et objets mobilier prouvees au notaire Francisco Alvarez, portant le privilége de la république d'Uruapan, appartenant à M. Francisco P. Alvarez, de Uruapan (Gödö), commandé par M. le capitaine Louis Alexandre, en mardi 22 octobre 1868, sur l'île Uruapan (Gödö).

Le notaire, en vertu d'un jugement rendu devant la Cour d'appel de la Société de l'île de la Société, le 25 mars 1868, a procédé, à la requête dudit M. Louis Alexandre, classifié à Uruapan, mais se trouvant actuellement à Papeete, par le ministère dudit M. P. Trusseau, le mercredi deux décembre prochain, que justice assurera, s'il y a lieu, en la ville de Papeete, vis-à-vis les magasins Baader et Wirt, quel Napoléon, à la vente prévue à l'astuce, que justice sera prêtalement dressée par ledit notaire, aux acheteurs, plus ou moins expérimentés, derangés, appris, marchaudis et divers-êgouts, rassurants ou non, n'importe qu'en soit la cause. François Alvarez, et constaté notamment en mât, vergues, voiles, tuniques, hamacs, pellés à tissu, parfums, boulets de souffrir, porcelles, plâtres, cheveux, griffes, dentelles et compas, famax de la déité de vingt jours, à paraître le jour de la vente, aux termes ci-dessous, et lui remettre leurs titres correspondants d'au bordre indicatifs des sommes par le notaire, si mesme ils n'auront pas fait le déjet au gré du tribunal de commerce, où il leur sera donné l'explication ;

Le prix de la vente sera payé comptant, sans frais, entre les mains de l'officier public qui est chargé.

Les autres conditions seront cernées au moment de la vente.

Papeete, le 28 novembre 1868.
213/28-Nov.-1

Faillié JAMES STEWART.

ATIS.

M. P. TRUSSEAU, agréé près les tribunaux séant à Papeete, ayant délivré de la partie à M. James Stewart, négociant à Papeete, devant tous les cofcours de ladite faillite qu'il a tenue, l'examen des biens, registe et paient que fait ;

Et, de plus, il averti les créanciers de la faillite faillite qui, à l'époque de son ouverture comme syndic d'elle, n'avaient pas remis leurs titres, qu'ils doivent se présenter en personne ou par sende de nouveau, dans le délai de vingt jours, à paraître le jour de la vente, au nom de la faillite, et lui remettre leurs titres correspondants d'au bordre indicatifs des sommes par le notaire, si mesme ils n'auront pas fait le déjet au gré du tribunal de commerce, où il leur sera donné l'explication ;

Avec indication que la vérification des créances commencera, conformément à l'article 403 du Code de commerce et siécle auquel dudit M. le juge commissaire de la faillite, en plus de la justice de la ville de Papeete, ou la salle du conseil du tribunal de commerce des Etats du Proche-Orient et de la Soudan, le lundi vingt et un octobre prochain, à deux heures de réveille, et que la vente continuera, sans interruption,

214-Nov.-1

En vertu de la partie à M. James Stewart.

No 7000 au basseur de la poste.

DIVISIONS TERRITORIALES DE LA COLONIE
ET DES JURIDIQUES VOISINS

Brochure de 70 pages.—Prix : 1 franc.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPÉATE

DU vendredi 29 au jeudi 26 novembre 1868 inclus.

NAVIERS DE COURRIER ENTRE

25 novembre. Avion à vapeur *D'Entrecasteaux*, commandé par M. d'Eustache, Lieutenant de vaisseau, venant de Nouvelle-Zélande.

OTRE LOCAL ENTRE

21 novembre. Côte local *Audet*, de 41 ton., pat. Leguan, ven. de Meaux en I.

NAVIERS DE COMMERCE ENTRE

29 novembre. Bœuf-gœuf à Profect. *Sanson*, de 169 ton., cap. Hall, ven. de Nouvea en 23 jours.

23 novembre. Gode, du Profect. *Fauve*, de 16 ton., cap. Snow, ven. d'Alor en 3 jours.

22 novembre. Cabot, du Profect. *Tortue*, de 18 ton., pat. Thorne, ven. de Nouvea en 1 jour.

26 novembre. Brig-goéuf français *Marie*, de 109 ton., cap. Irénée, ven. de Langkawi en 26 jours.

SAPHIRE CLOUAR SOINT

22 novembre. Trois-ponts *Argos* du Profect. *Dieu*, de 174 ton., cap. McLean, all. à Hanoï contre son chargement et de la route des Sandwîches.

22 novembre. Brig-goéuf, du Profect. *Alice*, de 160 ton., cap. Steele, all. aux îles Marquises.

BATIMENTS SUR RADE,

DE SECURE.

4 ouït. Transport à voiles *Chérat*, commandé par M. Girardin, tout. de vaurau.

7 novembre. Transport à voiles *Dordogne*, commandé par M. de Saussure, tout. de vaurau.

19 novembre. Transport à voiles *Eurydice*, commandé par M. Parryson, tout. de vaurau.

23 novembre. Avion à vapeur *D'Entrecasteaux*, commandé par M. d'Eustache, Lieutenant de vaisseau.

OTRE LOCAL.

21 novembre. Côte local *Audet*, patine Leguan.

DE COURRIER.

3 octobre. Trois-ponts *Amphitrite* anglais *Harpon*, de 320 ton., cap. Dunn.

6 novembre. Trois-ponts *Frigate*, de 220 ton., cap. G. Granger.

10 novembre. Gode, G. anglais *Alea*, de 91 ton., cap. John Hart.

20 novembre. Brig-goéuf du Profect. *Sauvage*, de 103 ton., cap. Hall.

22 novembre. Brig-goéuf, du Profect. *Dieu*, de 160 ton., cap. Steele.

23 novembre. Brig-goéuf français *Hector*, de 19 ton., cap. Irénée.

26 novembre. Brig-goéuf français *Meris*, de 19 ton., cap. Irénée.

HOO RAA E Y TE TARAH RAA FENUA

VENTE OU LOCATION DE TERRES.

LE INDIGÈNE MATHI à NIWA, demeurant à l'opposite, est dans l'intention de vendre à M. W. Hambla la terre Atibititi, située dans le district de Vao, et non inscrite. Une partie de cette terre a déjà été donnée à M. W. Hambla.

BRITISH AND FOREIGN MARINE INSURANCE COMPANY

(LONDON, MANCHESTER, NEWCASTLE-ON-TYNE, &c. &c.)

TIC opus net le valinhe ra Va-

manihia Tamai, e hia i'an, e

la hia i'an le valinhe ra Alitau, te

val i rou i le matoune ri va i Valne

sun i le temiha i'a ha. Uu hou a puu a te'e oj Juns a M. W.

Hambla. 213-21307-1

TIC opus net le valinhe ra Va-

manihia Tamai, e hia i'an, e

la hia i'an le valinhe ra Alitau, te

val i rou i le matoune ri Va i Park, e nore i

foutie lu.

TI C opus net le valinhe ra Va-

manihia Tamai, e hia i'an, e

la hia i'an le valinhe ra Alitau, te

val i rou i le matoune ri Va i Park, e nore i

foutie lu.

THE BRITISH AND FOREIGN MARINE INSURANCE COMPANY

(LIVERPOOL, AND LONDON)

Capital: ONE MILLION pounds sterling.

Bisks taken and losses made payable in San Francisco, Honolulu, Victoria

(V.L.), Valparaiso, Sydney, Manila, Calcutta, Bombay, Liverpool, London, or

in any other port.

G. WILKINS, Agent.

Paquebots-Poste Français.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

SERVICE DE SAINT-NAZAIRE À COLOMBO-VASCO

AVEC ESCALES A FORT-DÉFRANCE (MARQUITTE) ET A SAINT-MARVIE (FRÉJUS DE COLONIE).

Correspondance à l'île de France avec les Paquebots des compagnies

détenant l'Antique Contrôle à la Réunion.

Départs de SAINT-NAZAIRE le 6 de chaque mois,

Et d'ASPINWALL le 2.

Billets de passage et Commissariats directs de Saint-Nazaire à San Francisco, et vice versa.

Prix de passage

de San Francisco à Saint-Nazaire et vice versa, dont compris le transport de l'âme.

Tickets d'accès et tickets extérieurs.

Dates

Prémices cabines, chambres extérieures..... 317 29

Prémices cabines, chambres intérieures..... 320 49

Seconde..... 323 52

Entrepos..... 134 37

Déductions de 20 pour cent sur les billets d'aller et de retour hors pour voyage.

S'adresser à SAN FRANCISCO.

A M. EDMUND AGENT, à la Pacifique Mail S. S. Co., pour délivrance des billets et connaissances;

À M. C. GUY, correspondant de la Compagnie Générale Transatlantique, pour renseignements et informations.

En vente au bureau de la Poste :

PORTULAN DES LIVRES DE LA SOCIÉTÉ.

NOTRE LIBRAIRIE, située au 1er étage,

RENSEIGNEMENTS DESCRIPTIFS SUR LES COTES, LES FENTS,

LES COURANTS, etc.,

AU FOND DE LA SOCIÉTÉ.

Prix 1 franc.